Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
Publié le 14/12/2023
ID : 068-256801697-20231204-2023_12_04_D1-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES DECHETS DE COLMAR ET ENVIRONS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE

Du 05 avril 2023

Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
Publié le 14/12/2023
ID : 068-256801697-20231204-2023_12_04_D1-DE

Mercredi 05 avril 2023, le Comité Directeur du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Valorisation Energétique des Déchets (CVED), sous la présidence de Mme Odile UHLRICH-MALLET, Présidente en exercice.

Etaient présents : 16 membres
MM. BASS – BURGARD (suppléant) – HELMLINGER – HEROLD – HILBERT – HUBER – HUIN-MORALES – KAMMERER – KUSTER – MEISTERMANN – ZINCK

Mmes KELLER – LACASSAGNE – MULLER B. – STOECKLE – UHLRICH-MALLET

Etaient excusés : 7 membres
MM. KABUCZ (procuration à Mme STOECKLE) – MULLER F – PERRIN (procuration à M. KUSTER) – SIEBER – SPITZ (procuration à M. MEISTERMANN) – VOLTZ

Mme BUHL (suppléée par M. BURGARD)

Assistaient également à la réunion :

Mmes MEILLER - MORON - THUET du SITDCE

Mme Odile UHLRICH-MALLET, Présidente, ouvre la séance en saluant les membres présents et excuse les membres absents.

Elle passe la parole à MM Richard GRAN (Directeur de la SCCU), Jacky JOSEPH (Directeur du CVED) et Robin HANNHARDT (Directeur Adjoint du CVED) pour la présentation du *Rapport annuel de l'exploitant 2022*. A l'issue de celle-ci, elle remercie vivement ces Messieurs pour leur présentation claire et concise.

Elle présente ensuite M Alain FRIEDRICH, architecte chargé de la réhabilitation des vestiaires et sanitaires du CVED en 2018. Il avait également travaillé sur la partie administrative du CVED, restée à l'état de projet. Il est invité à présenter une mise à jour du chiffrage initial.

M Olivier ZINCK *s'interroge sur le budget colossal dédié à la partie que l'on peut qualifier de « cosmétique » en opposition à l'absence de mesures orientées développement durable, hormis une toiture végétalisée. Quid de panneaux photovoltaïques, des façades végétalisées ou encore des récupérateurs de chaleur ?*

M Alain FRIEDRICH *répond que la partie « cosmétique » permettrait d'améliorer la vision de cet outil par le citoyen, en apportant une interaction avec le végétal. Pour ce qui est des énergies renouvelables, la SCCU étudie actuellement la pose de photovoltaïques. Néanmoins, pour des raisons d'assurances et de sécurité il n'est pas possible d'équiper toutes les façades.*

M Paul BASS *insiste également sur le traitement de l'air intérieur (mise en œuvre entre autre d'une ventilation double flux) et de la nécessaire réalisation d'un diagnostic énergétique.*

Mme la Présidente *conclut cet échange en remerciant M FRIEDRICH pour ce travail intéressant. Cette réflexion permet aujourd'hui d'entrer dans le vif du sujet en sollicitant une AMO (point 5).*
Elle propose de passer à l'ordre du jour de la séance.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 13 février 2023.

Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
Publié le 14/12/2023
ID : 068-256801697-20231204-2023_12_04_D1-DE

1. Installation de Mme Nathalie LACASSAGNE

Mme Odile UHLRICH-MALLET, Présidente, expose que Mme Nadia HOOG, ayant démissionné de ses mandats de conseillère municipale de Colmar et de conseillère communautaire, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein de l'assemblée délibérante du SITDCE, où elle siégeait en qualité de membre titulaire.

En conséquence, Colmar Agglomération a procédé, lors de sa séance du 16 février 2023, à l'élection de Mme Nathalie LACASSAGNE comme représentante de Colmar Agglomération, en qualité de membre titulaire au sein du Comité Directeur du SITDCE, en remplacement de Mme Nadia HOOG.

Aussi, il est demandé au Comité Directeur de bien vouloir installer Mme Nathalie LACASSAGNE en tant que déléguée titulaire, en lieu et place de Mme Nadia HOOG.

DECISION

Considérant l'avis favorable du Bureau du 17 mars,

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- prend acte de la démission de Mme Nadia HOOG de ses mandats électifs,

- prend acte de l'élection de Mme Nathalie LACASSAGNE, lors de la séance du Conseil Communautaire de Colmar Agglomération du 16 février 2023, en tant que représentante au sein du Comité Directeur du SITDCE,

- prend acte de l'installation de Mme Nathalie LACASSAGNE, en tant que déléguée titulaire du Comité Directeur du SITDCE, en lieu et place de Mme Nadia HOOG.

---

2. Compte Administratif et Compte de Gestion 2022

Mme Denise STOECKLE, Vice-Présidente, présente le compte administratif dressé par Mme Odile UHLRICH-MALLET, Présidente, qui rend compte de l'exercice 2022 du SITDCE.

Les résultats du compte administratif 2022 correspondent en valeurs au compte de gestion dressé par M. Thierry BOEGLIN, Trésorier Principal Municipal.

Conformément à l'article L 2311-5 du code général des collectivités territoriales, le compte administratif 2022 reprend les résultats antérieurs de l'exercice 2021 complétés des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice 2022 :

Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
Publié le 14/12/2023
ID : 068-256801697-20231204-2023_12_04_D1-DE

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE (2022)	FONCTIONNEMENT	7 724 307,50	8 347 791,03	**623 483,53**
	INVESTISSEMENT	286 408,86	2 174 563,21	**1 888 154,35**
	TOTAL	**8 010 716,36**	**10 522 354,24**	**2 511 637,88**
REPORTS DE L'EXERCICE N-1 (2021)	REPORTS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)	DEFICITS	EXCEDENTS 12 745 206,73	**12 745 206,73**
	REPORTS EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001)	DEFICITS	EXCEDENTS 3 467 067,72	**3 467 067,72**
	TOTAL	**0**	**16 212 274,45**	**16 212 274,45**
TOTAL REALISATIONS + REPORTS		**8 010 716,36**	**26 734 628,69**	**18 723 912,33**
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2023	FONCTIONNEMENT	0	0	**0**
	INVESTISSEMENT	**1 783 385,00**	0	**1 783 385,00**
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	7 724 307,50	21 092 997,76	**13 368 690,26**
	INVESTISSEMENT	2 069 793,86	5 641 630,93	**3 571 837,07**
	TOTAL CUMULE	**9 794 101,36**	**26 734 628,69**	**16 940 527,33**

Mme Odile UHLRICH-MALLET, Présidente, se retire pour le vote.

Aucune remarque et/ou question de la part de l'assemblée.

DECISION

Considérant l'avis favorable du Bureau du 17 mars,

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- prend acte de la présentation faite du compte administratif et du compte de gestion,

- prend acte des identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes,

- prend acte de la présence de restes à réaliser pour un montant de 1 783 385 € HT,

Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
Publié le 14/12/2023
ID : 068-256801697-20231204-2023_12_04_D1-DE

- prend acte des résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

- approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

---

3. Affectations des résultats 2022

Mme Denise STOECKLE, Vice-Présidente, expose :

Vu le compte administratif 2022 approuvé par délibération ce jour,

Vu le compte de gestion 2022 du comptable approuvé par délibération ce jour,

Le résultat de l'exercice 2022 s'élève à **18 723 912,33 €** d'excédents toutes sections confondues, soit un excédent de **13 368 690,26 €** en fonctionnement, et un excédent de **5 355 222,07 €** en investissement, soit **3 571 837,07 €** corrigés des **1 783 385,00 €** de restes à réaliser.

Vu l'instruction interministérielle financière et comptable M14, les résultats dégagés dans chaque section, et le montant des restes à réaliser en dépenses de **1 783 385,00 €**.

DECISION

Considérant l'avis favorable du Bureau du 17 mars,

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, décide de reprendre les résultats de l'exercice 2022 comme suit :

- à la ligne **002** « Résultat d'exploitation reporté » en recettes de la section de fonctionnement du budget primitif 2023 pour le solde de l'excédent, soit **11 868 690,26 €**, servant au financement des dépenses de fonctionnement,

- à la ligne **001** « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en recettes de la section d'investissement du budget primitif 2023 pour **5 355 222,07 €**, servant au financement des dépenses d'investissement,

- En section d'investissement, à la ligne 1068 « Autres réserves » du Budget Primitif 2023 pour un montant de **1 500 000 €**, servant au financement des dépenses d'investissement.

---

4. Consultation pour le tri et le stockage d'une partie des encombrants incinérables issus des déchèteries en période estivale

Mme Betty MULLER, Vice-Présidente, explique que depuis plusieurs années, le SITDCE procède au « détournement » durant les périodes d'arrêts de four pour maintenance d'une partie du flux d'encombrants incinérables produit par les déchèteries des collectivités membres du SITDCE sur la plate-forme SCHROLL Canal située rue du Prunier à Colmar.

Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
Publié le 14/12/2023
ID : 068-256801697-20231204-2023_12_04_D1-DE

Ces déchets « inertes » sont ainsi triés et stockés pour être relivrés courant de l'hiver qui suit. Ce dispositif représente pour le SITDCE une recette supplémentaire de vente de vapeur (celle-ci serait sinon perdue et dissipée sur les aérocondenseurs en été) et permet également d'augmenter le coefficient de performance énergétique de l'usine.

Jusqu'alors cette prestation était réalisée dans le cadre du contrat d'exploitation avec une prise en charge par la SCCU du coût de ces tonnages, facturés par la société SCHROLL. Ce dernier est répercuté sur le prix de vente de la chaleur (« chaleur stockée »).

Par délibération du 5 décembre 2017, le Comité Directeur du SITDCE avait validé ce principe.

Afin de simplifier le mode de fonctionnement et de l'inscrire dans la durée, il s'avère aujourd'hui nécessaire de le revoir. Il est donc proposé que le SITDCE mandate un prestataire de service pour réaliser cette opération de tri et stockage d'une quantité d'environ 1 500 tonnes par an d'encombrants incinérables issus des déchèteries des collectivités membres durant les mois de mai à août. Le prestataire s'engagerait, comme actuellement à restituer, à la demande, ces mêmes tonnages durant la période hivernale suivante (approximativement de novembre à mars). Le SITDCE revendrait toujours la chaleur produite à partir de ces tonnages détournés à la SCCU, mais cette fois au tarif de vente de la chaleur classique et non plus de la chaleur stockée.

Compte tenu des montants prévisionnels de ces opérations, il convient de lancer une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour un démarrage au 1er janvier 2024. Le marché proposé est d'une durée de 2 ans, renouvelable 3 fois un an, soit une durée maximale de 5 ans.

Le montant estimatif annuel de cette prestation est de 60 000 € HT, soit un total estimatif de 300 000 € HT sur la durée maximale du marché. La consultation sera publiée sur le profil acheteur du syndicat ainsi qu'au BOAMP – JOUE.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2024 et suivants.

DECISION

Considérant l'avis favorable du Bureau du 17 mars,

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- prend acte de la poursuite des opérations de tri et stockage d'une partie des encombrants incinérables des déchèteries couvrant la période d'arrêt pour maintenance des fours,

- autorise le lancement de la consultation selon un appel d'offres ouvert, comme décrit ci-dessus,

- autorise après examen et attribution par la commission d'appel d'offres, Madame la Présidente à signer et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché ainsi que toute décision concernant ses avenants éventuels.

Mme Betty MULLER a présenté le point 4 à la suite de l'installation de Mme LACASSAGNE et s'est excusée pour le restant de la réunion.

Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
Publié le 14/12/2023
ID : 068-256801697-20231204-2023_12_04_D1-DE

5. Travaux de rénovation des locaux administratifs du CVED

La présentation faite par M Alain FRIEDRICH propose une vision globale de la rénovation du CVED, tant au niveau des parties communes (administration, bureaux, circulations, salle de contrôle...) que d'un point de vue extérieur (carrossage) et intégration de l'outil dans le milieu urbain avec mise en valeur de son environnement direct.

M Benoit KUSTER indique que même si l'intégration du CVED fait « rêver », il est tout de même essentiel de se focaliser sur la durée de vie de l'outil et donc d'investir dans des travaux de revamping afin de maintenir cette installation en fonctionnement optimal le plus longtemps possible ; la construction d'un nouveau centre de valorisation étant difficilement finançable.

Mme Odile UHLRICH-MALLET, Présidente, propose de solliciter un AMO pour travailler sur la réhabilitation intérieure permettant de proposer aux salariés un environnement de travail de qualité.

---

6. Budget Primitif 2022

Mme Denise STOECKLE, Vice-Présidente, présente le Budget Primitif 2022.

Les articles L.1612-1 et L1612-2 du code général des collectivités territoriales prévoient que le vote du Budget Primitif peut avoir lieu jusqu'au 15 avril de l'année d'exécution.

Il est à noter que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors de la séance du Comité Directeur du 13 février 2023.

Le Budget Primitif 2023 reprend les résultats de l'exercice 2022 après approbation par le Comité Directeur du compte de gestion dressé par le comptable public et du compte administratif arrêté par le Président.

La lecture du Budget Primitif fait apparaître les chiffres suivants :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Réelles	7 821 000,00	8 250 300,00
Ordres	1 200 000,00	
Reprise des résultats n-1		11 868 690,26
Total fonctionnement	**9 021 000,00**	**20 118 990,26**
INVESTISSEMENT		
Réelles	1 670 000,00	
Restes à réaliser	1 783 385,00	
Ordres		1 370 000,00
Op. Patrimoniales	22 210,00	22 210,00
Reprise des résultats n-1		5 355 222,07
Affectation au 1068		1 500 000,00
Total investissement	**3 475 595,00**	**8 247 432,07**

Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
Publié le 14/12/2023
ID : 068-256801697-20231204-2023_12_04_D1-DE

DECISION

Considérant l'avis favorable du Bureau du 17 mars,

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- prend acte de la présentation faite du Budget Primitif 2023,
- prend acte de la présence de restes à réaliser,
- prend acte de la reprise des résultats de l'exercice 2022,
- approuve l'ensemble du Budget Primitif 2023 arrêté aux chiffres mentionnés ci-dessus et autorise la Présidente à engager les sommes inscrites au présent budget.

Mme Odile UHLRICH-MALLET, Présidente, précise que des crédits sont inscrits pour diverses missions d'AMO et notamment elle souhaiterait disposer d'une vision à plus long terme des capacités financières du SITDCE. La cour des comptes préconisait la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'investissements.
Est-il possible à ce jour de travailler plus en anticipation (connaître la vétusté de l'outil de traitement par exemple), de donner au personnel les meilleures conditions de travail possibles et de pouvoir se projeter dans l'avenir (nouveaux travaux de mise aux normes ? Quelles échéances en matière de règlementation européenne ?).

Par ailleurs, le budget prévoit également des crédits pour l'acquisition des terrains situés à côté du CVED auprès de la Ville de Colmar (nouvelle estimation en cours en raison de la dévaluation d'une partie, zone de recul de l'autoroute). Parallèlement, le SITDCE souhaite toujours vendre le foncier de l'ancienne déchèterie du Ladhof, pour lequel Colmar Agglomération (dernier exploitant), doit procéder à une étude environnementale.

---

7. Divers

Compte-rendu d'activité de la Présidente, des Vice-Présidentes et de la déléguée à la l'association AMORCE.

Mme Odile UHLRICH-MALLET, Présidente, indique que le film du SITDCE sera utilisé par Colmar Agglomération lors de sa campagne sur les extensions des consignes de tri à tous les plastiques.
Le lien sera retransmis à tous les délégués pour diffusion.

Rapport annuel d'activité du SITDCE – Année 2022

Les membres du Comité n'ayant plus de questions ni de remarques, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance

Benjamin HUIN-MORALES

Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Env.

La Présidente

Odile UHLRICH-MALLET